

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	06.11.2025	D1793	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

DECISION

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ET DEPOT DE BILANS AUPRES DE LA DRAC
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	06 NOVEMBRE 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	06 NOVEMBRE 2025

Au titre de leurs missions de service public, les Médiathèques de Flers Agglo œuvrent quotidiennement pour garantir l'accès de tous à la culture, à l'information et aux savoirs. Elles développent des collections diversifiées, proposent des animations culturelles tout au long de l'année, accompagnent les publics dans leurs usages numériques et favorisent l'inclusion par des actions spécifiques en direction des publics empêchés ou éloignés de la lecture, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie apporte une aide financière en vue de soutenir nos missions de service public notamment dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL), du dispositif « des livres à soi » (DLAS) et de Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ).

Le contrat territoire lecture (CTL) ; un contrat entre une collectivité et l'État pour le développement de la lecture sur un territoire :

- Développement de l'offre de services : moyens, collections, espaces, structuration du réseau
- Développement des publics : accueil, médiation, adaptation, accessibilité
- Développement des partenariats : fédérer tous les acteurs territoriaux pour œuvrer à la mise en relation entre les publics et l'offre de lecture publique
- Politique de lecture coordonnée, priorisée et structurante sur un territoire

« Des livres à soi » : un dispositif pour accompagner des familles éloignées du livre dans la découverte du livre pour les enfants avec l'objectif à termes, de renforcer la présence du livre dans les foyers.

Projet piloté par le Salon du livre et de la presse jeunesse qui se décline en :

- Formations à la médiation littéraire des professionnels des structures sociales de proximité
- Ateliers de familiarisation, manipulations et appropriation des livres jeunesse avec les parents.
- Dotation des familles en chèques lire et accompagnement en librairie pour choisir et acheter des livres.
- Création d'une plateforme en ligne d'outils de médiation et d'échanges de bonnes pratiques pour pérenniser le projet
- Aide de la DRAC : 6000 € les deux premières années

La DRAC est en mesure d'accorder une subvention au taux le plus élevé possible pour les actions menées.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, la demande de subvention est à déposer sur la plateforme www.demarches-simplifiees.fr. En conséquence, le Président autorise le service des médiathèques de Flers Agglo à valider le formulaire, cette opération valant signature.

Le Président :

SOLLICITE la participation de la DRAC pour un montant le plus élevé possible.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20251106-D1793-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2025
Publication : 06/11/2025